

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 octobre 2017 portant nomination des membres de la commission d'agrément de kinésithérapeutes

A.M. 29-07-2019

M.B. 03-09-2019

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 fixant la procédure d'agrément en qualité de kinésithérapeute et des qualifications professionnelles particulières, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 2017 portant nomination des membres de la commission d'agrément de kinésithérapeutes ;

Sur proposition de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2017 portant nomination des membres de la commission d'agrément de kinésithérapeutes, le 2^o est remplacé par ce qui suit :

«2^o En tant que membres enseignants visés à l'article 4, 2^o, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Madame VAN EECKE Dorothee	Madame BRACKENIERS Patricia
Monsieur HUBERT Remy	Monsieur CORNET Xavier
Madame SCHEPENS Bénédicte	Madame DETREMBLEUR Christine
Madame GUISSARD Nathalie	Monsieur MAQUET Didier

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 29 juillet 2019.

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT